# VILLE D'APT

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## SEANCE DU mardi 2 juin 2015 18 heures 30

-:-:-:-:-:-:-

SL/MG

N° 001842

Ressources Humaines -Recrutement d'agents contractuels -Accroissement saisonnier d'activités

Affiché le :

Le mardi 2 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION: Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Corinne LAVILLE, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

**ABSENTS**: M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

#### ABSTENTION(S):

- Dominique SANTONI
- Jean AILLAUD
- André LECOURT par procuration
- Laurence BARBIER
- Isabelle VICO
- Cédric MAROS
- Emilie SIAS par procuration

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble des recrutements est limité y compris ceux consacrés aux besoins saisonniers. Il est demandé aux chefs de services, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines, d'assurer une gestion rigoureuse des départs en congés de façon à recruter des contractuels pour « accroissements saisonniers d'activités », non pour palier le remplacement de personnels titulaires en congés.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités au service des sports.

Monsieur le Maire propose les recrutements suivants :

#### 1. Piscine de VITON

#### A/Caissières

• 2 adjoints technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 20 juin 2015 au 7 août 2015.

Missions: accueil, caisse, entretien des locaux (vestiaires, sanitaires), distribution des cintres.

2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 04/09/2015.

Missions : accueil, caisse, entretien des locaux (vestiaires, sanitaires), distribution des cintres.

#### B/Nettoyage des locaux / tenue des cintres / bassins / extérieurs

• 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 29 juin 2015 au 7 août 2015.

Missions: Entretien des locaux (vestiaires, sanitaires), distribution des cintres.

1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 7 août 2015.

Missions : Entretien des locaux (vestiaires, sanitaires), distribution des cintres.

2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 août 2015.

Missions : Entretien des locaux (vestiaires, sanitaires), distribution des cintres.

• 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 août 2015.

Missions : Entretien des plages, des bassins et des extérieurs, distribution des cintres.

### C/ Surveillants de baignade

- 1 éducateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 juillet 2015.
- 1 éducateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 4 septembre 2015.
- 1 opérateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon ; à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 4 septembre 2015.
- 1 éducateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 4 septembre 2015.

#### 2. Base de loisirs du plan d'eau

 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 août 2015

Missions : Accueil, caisse, renseignements et réservation activités.

# LE CONSEIL A LA MAJORITE

**Approuve**, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités au sein du service des sports.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à ces recrutements sont inscrits au chapitre 012 de l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Olivier CUREL